



Département des Côtes d'Armor  
Arrondissement de Saint-Brieuc

**COMMUNE DE PLOUFRAGAN**  
**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2025**

Convocation du 29 janvier 2025  
Liste des délibérations affichée et publiée  
sur internet le 10 février 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatre février à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Bruno BEUZIT, 1<sup>er</sup> Adjoint.

**PRESENTS** : Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Mari COURTAS, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pierre-Jean SALAUN, Christine ORAIN-GROVALET, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Pierre-Yves BRUNEL, Céline PESTEL, Yann LE GUEDARD, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, Maxime LE CRONC, Marie-Hélène PASCO, Christophe TRONET, Pierre MONFLIER et Martial COLLET

**ABSENTS** : Rémy MOULIN (donne pouvoir à Bruno BEUZIT)  
Séverine TRETON (donne pouvoir à Céline PESTEL)  
David ROUALEN (donne pouvoir à Patrick COSSON)  
Paul PERSONNIC (donne pouvoir à Christophe TRONET)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Romuald LABARRE

**Membres en exercice : 33**

**Présents : 29**

**Votants : 33**

## **FINANCES**

### **2025-888 CYCLONE CHIDO A MAYOTTE : SUBVENTION HUMANITAIRE – SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE**

Face au passage du cyclone Chido, qui a dévasté l'île de Mayotte, Mme BOULIN déclare que l'AMF, en partenariat avec la Protection Civile, la Croix Rouge, France urbaine, l'ANEL (Association Nationale des Elus des Littoraux) et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Ploufragan tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, est-il proposé au conseil municipal que la commune de Ploufragan contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- versement une subvention d'un montant de 2 000€ à la Croix Rouge Française (Don des entreprises – 98 rue Didot 75694 PARIS CEDEX 14)

Cette subvention sera imputée budgétairement sur les crédits des subventions sociales humanitaires (article FIN/420/657481/4000).

Le conseil municipal est invité à adopter la délibération suivante :

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article L.1115-1 du CGCT relatif au soutien des actions humanitaires,

**VU** l'urgence de la situation,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

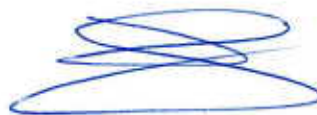
- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 2 000€ au profit de la Croix Rouge française afin de contribuer à l'aide humanitaire à Mayotte suite au cyclone Chido.

LE 1<sup>er</sup> ADJOINT  
Bruno BEUZIT

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DE PLOUFRAGAN' and '1907'.

A Ploufragan, le 10 février 2025

LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Romuald LABARRE

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops.